



Kinésithérapeute ! ...et maintenant ?

Check-list

pour démarrer son activité

Start-up Kinésithérapeute

1. J'ai reçu mon attestation provisoire de diplôme. _____
2. J'ai fait parvenir ma demande d'agrément à la Communauté Française par l'intermédiaire de l'Université/la Haute Ecole et j'ai demandé que mes données soient transmises à l'INAMI. _____
3. J'ai reçu mon agrément de la Communauté et mon VISA du SPF Santé Publique. _____
4. J'ai reçu mon numéro INAMI et je suis conventionné INAMI. _____
5. J'ai souscrit une assurance responsabilité civile kinésithérapeute, gratuite jusqu'au 31/12/2022, auprès de Curalia. _____
6. J'ai souscrit mon contrat INAMI auprès de Curalia. _____
7. Je me suis mis(e) en règle en matière de Mutualité. _____
8. Si je commence comme indépendant, j'ai demandé à Curalia de m'affilier à une Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants et de m'inscrire à la Banque Carrefour des entreprises. _____
9. Si je commence comme employé, je me suis inscrit au FOREM - ACTIRIS. _____
10. Je me suis inscrit(e) auprès d'Axxon (Association professionnelle). _____
11. J'ouvre mon cabinet. _____

Assurances

1. Je n'habite plus au domicile de mes parents et j'ai souscrit auprès de Curalia l'assurance incendie obligatoire pour mon nouveau domicile et je bénéficie d'une assurance RC familiale gratuitement pendant un an. _____
2. J'achète une voiture à mon nom et j'ai souscrit auprès de Curalia :
 - une assurance RC voiture et je bénéficie d'une assurance protection juridique gratuitement pendant un an. _____
 - une assurance omnium. _____
3. Comme indépendant, j'ai souscrit une assurance revenu garanti KINERISK pour me garantir un revenu _____
4. Si j'installe un cabinet, je souscris auprès de Curalia :
 - une assurance incendie. _____
 - une assurance solde restant dû pour couvrir mon emprunt professionnel. _____



plus d'info ?
www.jesuiskine.be



rejoignez-nous sur Facebook
start@curalia



Numéros utiles

Communauté française - Fédération Wallonie-Bruxelles

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement (AGE)

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique (DGENORS)

Direction de l'agrément des prestataires de soins de santé

Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles

Bureau 5F505 02/690.89.20 agreementsante@cfwb.be

INAMI

Service des soins de santé - Section kinésithérapie

Avenue Galilée 5/01 - 1210 Bruxelles

Call center 02/739.74.79 | kinefr@riziv-inami.fgov.be

- lundi et jeudi de 13 à 16 heures ;

- mardi, mercredi et vendredi de 9 à 12 heures.

N'oubliez pas d'avoir votre numéro INAMI à portée de main.

CURALIA

Assurances et Pension

Rue des Deux Eglises, 33 - 1000 Bruxelles

02/735.80.55 | info@curalia.be | www.curalia.be

www.jesuiskine.be | Facebook: [start@curalia](https://www.facebook.com/start@curalia)

AXXON: Physical therapy in Belgium

Association Professionnelle de kinésithérapeutes

Imperiastraat 16 - 1930 Zaventem

02/709.70.80 | info.fr@axxon.be | www.axxon.be

Le secrétariat d'AXXON est à votre disposition les lundi et mardi de 8h00 à 15h00 et le jeudi de 8h00 à 14h00.

XERIUS

Caisse sociale

Bureau à Bruxelles et Louvain-la-Neuve

Service Starters : 02/ 609. 62.30

info@xerius.be | www.xerius.be

Service de l'emploi

En Wallonie : inscrivez-vous au FOREM

Contact center : 0800/93.947 | www.leforem.be

Remarque : tous les points de contact physique ne sont accessibles que sur rendez-vous

À Bruxelles : inscrivez-vous chez ACTIRIS

Contact center : 0800/35.123 (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30)

www.actiris.be